



Ville de Mont-Saint-Hilaire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Programme particulier d'urbanisme du centre-ville

Synthèse des modifications
suite à la réception des
Mémoires

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROJETS DE RÈGLEMENTS DU PPU – CENTRE-VILLE

1. Dans le PPU – centre-ville, suite à la réception des mémoires:

- Ajout de données socio-démographiques relatives à la variation de la population ainsi qu'au nombre de ménages et leurs tailles pour l'horizon 2031 afin de démontrer le besoin d'une offre en logements diversifiés et adaptés

Tableau 1¹ : Évolution de la population entre 2006 et 2016 et projections démographiques à l'horizon 2031

	2006	2011	2016	Variation annuelle moyenne 2006-2016	Projections			Variation annuelle moyenne 2016-2031
					2021	2026	2031	
Mont-Saint-Hilaire	15 720	18 200	18 585	1,8 %	21 785	23 010	23 750	1,9 %
MRC de la Vallée-du-Richelieu	106 762	116 773	124 420	1,7 %	133 155	139 800	144 555	1,1 %
Région métropolitaine de recensement de Montréal	3 635 556	3 934 078	4 098 927	1,3 %	4 298 290	4 473 116	4 625 900	0,9 %

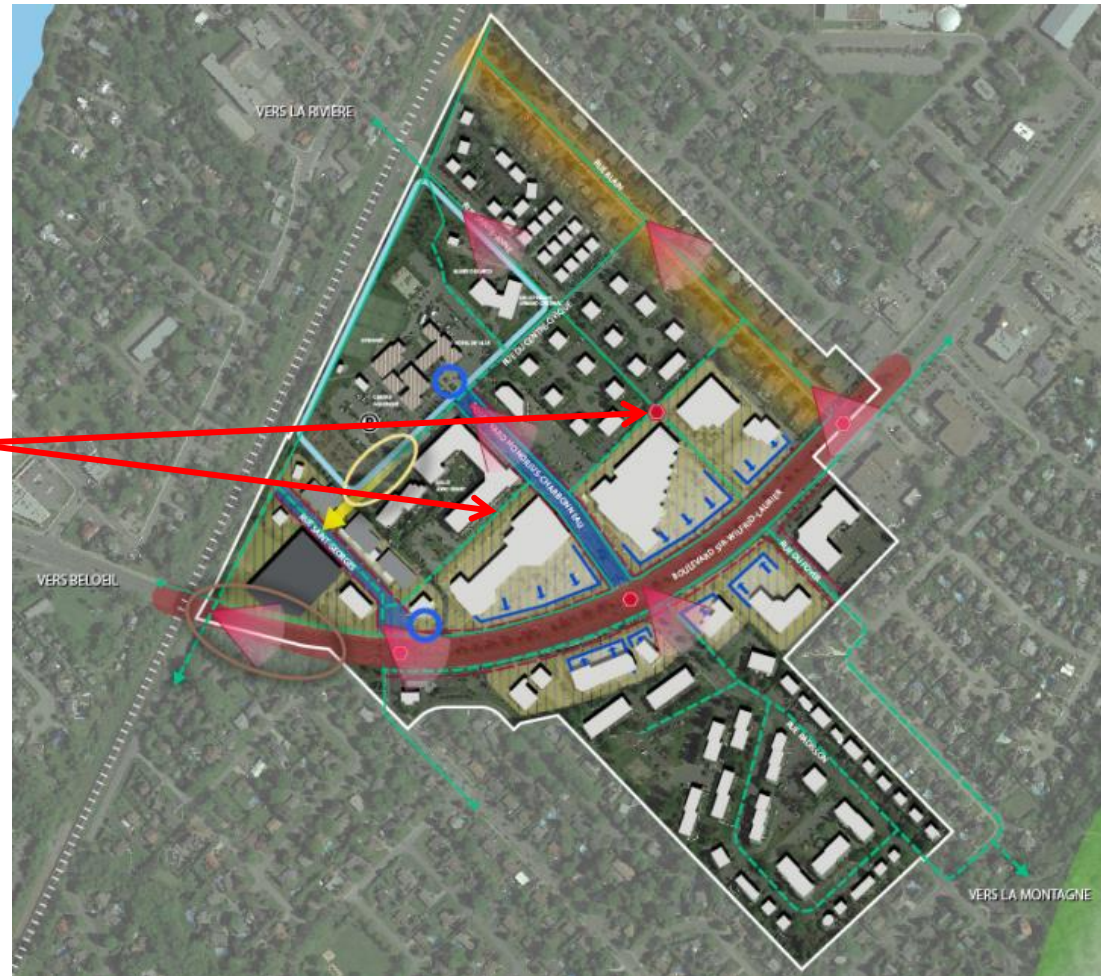
Tableau 2 : Évolution du nombre de ménages entre 2006 et 2016 et projection du nombre de ménage à l'horizon 2031

	2006	2011	2016	Variation annuelle moyenne 2006-2016	Projections			Variation annuelle moyenne 2016-2031
					2021	2026	2031	
Mont-Saint-Hilaire	6 160	7 160	7 495	2,2 %	8 806	9 289	9 537	1,8 %
MRC de la Vallée-du-Richelieu	40 595	45 075	48 745	2,0 %	52 737	55 376	57 373	1,2 %
Région métropolitaine de recensement de Montréal	1 525 740	1 613 260	1 727 310	1,3 %	1 822 953	1 897 563	1 966 393	0,9 %

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROJETS DE RÈGLEMENTS DU PPU – CENTRE-VILLE

1. Dans le PPU – centre-ville, suite à la réception des Mémoires:

- Ajout, au concept d'organisation spatiale, d'un lien actif projeté est-ouest, entre la rue Saint-Georges et la rue Blain



MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

2. **Modification au Règlement de zonage suite à la réception des mémoires**
 - Ajout de l'usage Commerce au détail d'articles de cuisine parmi la liste des usages autorisés au rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Saint-Georges;
 - Ajout de l'usage Autres services de soins personnels aux usages autorisés aux étages supérieurs des bâtiments de la rue Saint-Georges;

ÉLÉMENTS PRÉSENTS DANS LE PPU – CENTRE-VILLE ET MODIFICATIONS ULTÉRIEURES (RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS)

Autres éléments découlant des mémoires déjà intégrés dans le PPU – centre-ville

- ✓ **Autoriser d'autres usages commerciaux au rez-de-chaussée et à l'étage des bâtiments de la rue Saint-Georges:**
 - **Le Règlement sur les usages conditionnels sera amendé, en 2019, pour inclure une section spécifique pour la rue Saint-Georges**

- ✓ **Limiter les effets d'ombrage:**
 - **Les hauteurs sont modulées, et des critères sont prévus au Règlement sur les PIIA**



Ville de Mont-Saint-Hilaire



MERCI

CONCEPT D'ORGANISATION SPATIAL

